Animation (les règles)



Page à revoir,
Il s'agit d'un brouillon des règles appliquées aux animations se déroulant au café.

Proposer une animation

Mettre votre Association à l'honneur

Le Café d'Anaïs souhaite valoriser le tissu associatif nîmois, en particulier les associations du Réseau ANAIS, mais pas seulement !

Si vous êtes membre d'une association compatible avec la charte du café vous pouvez la mettre à l'honneur pour deux semaines. Vous pourrez présenter votre activité au moyens de flyers, affiche, informations diverses et nous pourrons soutenir une de vos actions en cours.

Utiliser l'espace animation

- Pré-requis :
 - L'association ou les personnes porteuses de l'animation doivent adhérer à l'association

Utilisation interne au réseau

Réunion interne à une association du réseau.
Gratuit pour 1 fois par mois, 10€ par réunion supplémentaire

Permanence d'une association du réseau.
Gratuit pour 1 fois par mois, 10€ par permanence supplémentaire

Utilisation pour une animation

- Participation à l'utilisation de la salle
 - Si l'activité est payante : redevance sur le chiffre d'affaire de 5% avec un minima de 10€
 - Si l'activité est gratuite
 - Établissement d'un contrat d'utilisation de salle
 - Participation libre encouragée
 - Si utilisation hors des horaires du café
 - Caution de 500€ non encaissé pour la durée du contrat
 - Règles d'utilisation du café à respecter.Calculatrice Mauricette

Notes

- Proposer un forfait boisson
- caution et son montant ?
- gestion des clés à voir

je pense à une association mais elle est sur Avignon ! Peut-on l'envisager ? Véronique

Retourner aux sommaires

Bienvenue au Café d'Anaïs ! - Espace collaboratif - Manifestations

From:
https://wikicafe.reseauanais.fr/ - **Le Café d'Anais**

Permanent link:
https://wikicafe.reseauanais.fr/doku.php/wiki/manifestations/animation

Last update: **2025/02/26 06:51**